

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **mardi 18 avril 2017** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

**ADMINISTRATION**

**102-04-17**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**103-04-17**

**PROJET ESPACE ROCK**

**Considérant** le projet déposé concernant l'aménagement d'un espace « ROCK » à la Salle de spectacles pouvant recevoir un nouveau type de spectacle;

**Considérant que** ce type d'aménagement permettrait de tenir un type de spectacle particulier tout en maintenant une qualité de son à la hauteur de la réputation de notre salle;

**Considérant que** suite au réaménagement, la grande salle permettrait en certaines occasions de profiter d'un plancher de danse et d'un service de bar;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le réaménagement de la salle de spectacles en aménagement « Espace ROCK » pour un coût maximum de dix mille dollars (10 000 \$), taxes en sus, et ce, en y effectuant les travaux suivants :

- Transformer une partie des sièges à l'avant pour les rendre déplaçables;
- Remplacer le tapis par du linoléum;
- Faire installer une enseigne lumineuse pour le bar;
- Procéder à l'installation d'éclairage en contour de la salle.

**ADOPTÉE**

104-04-17

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** monsieur Dominic Gauthier, directeur de la culture, à déposer pour et au nom de la Ville un plan d'actions de trois (3) ans pour une nouvelle entente de développement culturel, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020, auprès du ministère de la Culture et des Communications, au montant de quatre-vingt-sept mille dollars (87 000 \$) et d'entériner l'annexe A provisoire tel que déposé. Il est par le fait même résolu d'autoriser ce dernier, de même que monsieur Éric Dubé, maire, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cet effet.

**ADOPTÉE**

105-04-17

**RÈGLEMENT 1037-17 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, portant le numéro 1037-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du projet de règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, lequel est identifié sous le numéro 1037-17.

**ADOPTÉE**

106-04-17

**PROJET DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX - TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 26.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière